



République du Burundi

Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Titre : Termes de référence pour le recrutement d'un Consultant International chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan d'action de l'OPC- Burundi

<i>Projet</i>	Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)
<i>Composante</i>	Renforcement de la gestion et du contrôle des dépenses publiques Modernisation de l'administration fiscale via un système de gestion d'audit fondé sur le risque
<i>Sous-Composante</i>	B4 : Renforcement des fonctions d'audit et de contrôle externe
<i>Activité</i>	B406 : Le développement d'un programme national de qualification reconnu au niveau international afin d'accroître le nombre de professionnels de la comptabilité et de contrôleurs nécessaires dans le pays
<i>Sous-activité</i>	B406014 : Assistance technique en faveur de l'OPC/ Recrutement d'un Consultant chargé d'élaborer le plan stratégique et le plan d'action pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC
<i>Bénéficiaire</i>	Ordre des Professionnels Comptables du Burundi (OPC)

A. Contexte

Dans le cadre de la préparation de son adhésion à la Fédération internationale des comptables (IFAC, l'International Federation of Accountants), l'OPC (l'ordre des Professionnels Comptables) du Burundi a signé un memorandum d'entente avec ICPAK/KASNEB du Kenya pour l'accompagner dans la préparation de la demande d'adhésion.

A l'issue d'une rapide évaluation institutionnelle et organisationnelle par ICPAK, il a été convenu de procéder au renforcement des capacités du secrétariat exécutif de l'OPC avec du personnel supplémentaire.

Avec l'appui financier de la Banque Mondiale, à travers le « Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG) », il a été décidé le recrutement « **d'un Consultant international chargé d'élaborer un plan stratégique et un plan d'action de l'OPC pour son adhésion à l'IFAC** ».

B. Objectifs de la mission

L'OPC fait face à une série de conditions à remplir et des documents à préparer pour sa requête d'adhésion à l'IFAC. Parmi ces documents figurent un plan stratégique et un plan opérationnel de l'OPC.

L'élaboration d'un plan stratégique consiste à établir un schéma de développement global dans le but d'atteindre une série d'objectifs préalablement définie.



L'objectif principal de cette mission est d'aider l'OPC à se doter d'un plan stratégique (définition d'objectifs globaux) et 'un plan opérationnel (plan d'action qui décrit les activités principales à mettre en œuvre pour l'exécution du plan stratégique).

Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- A partir les missions régaliennes d'un Ordre Professionnel des Experts Comptables et assimilés, définir les objectifs de l'OPC ;
- Identifier les forces et faiblesses de l'organisation dans son état actuel ;
- Identifier les contraintes qui empêchent l'OPC d'atteindre de ses objectifs
- Définir des actions prioritaires qui devront permettre à l'organisation d'atteindre ces objectifs ;

C. Résultats attendus

Au terme de la mission d'élaboration, le consultant doit produire :

- Le plan stratégique de l'OPC pour les 5 à 10 ans prochains ;
- Le plan opérationnel des trois prochaines années, y compris tout plan de renforcement des capacités ou d'assistance technique pour aider l'organisation à mettre en œuvre ces plans opérationnel et stratégique ;

D. Principales tâches et responsabilités

Le Consultant sera responsable de l'élaboration du Plan stratégique et du Plan d'action de l'OPC dans le cadre de la constitution du dossier de demande d'adhésion à l'IFAC. Ce travail a pour objectif de contribuer au développement des qualifications professionnelles et techniques en comptabilité pour le Burundi.

Ce travail est effectué parallèlement à celui du groupe de Consultants ICPAK-KASNEB du Kenya, Institut sous -régional et parrain de l'OPC pour son processus d'adhésion à l'IFAC, conformément au contrat qui les lie. A cet effet, le Consultant sera tenu de prendre connaissance des rapports déjà produits ainsi que les activités non encore exécutées dans le cadre dudit contrat, afin de garantir une cohésion dans la réalisation des missions.

En particulier, le travail du Consultant établira les réalisations et les perspectives de mise en œuvre de la déclaration des Obligations des membres SMO de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC)

Il devra veiller à ce que les tâches suivantes soient effectuées :

- a) Décrire le cadre institutionnel de l'OPC et de ses organes
- b) Etablir l'état des lieux des actions déjà menées, de celles en cours et celles envisagées
- c) Inventorier les actions nécessaires et préalables pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC
- d) Décrire les stratégies envisageables de la mise en œuvre de ces actions pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC notamment en rapport avec l'enregistrement et l'agrément des membres, la formation (diplômante et continue), l'organisation des Cabinets, le suivi des normes, l'éthique, l'assurance qualité et la discipline des membres
- e) Décrire la liaison avec les institutions partenaires de formation professionnelle comptable, le Ministère de tutelle, l'Education et autres secteurs en charge du contrôle
- f) Décrire le suivi des inscriptions des candidats à la formation, au passage d'examens et à l'organisation des stages ;



- g) Décrire le contrôle de la formation continue obligatoire (CPD) en faveur des membres de l'OPC ;
- h) Décrire et planifier la connexion avec d'autres Institutions professionnels locaux, régionaux et internationaux
- i) Décrire le plan d'adhésion conforme aux exigences de l'IFAC
- j) Elaborer un calendrier des activités à réaliser, le plan de travail et les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et proposer les sources de financements

E. Profil et qualification du consultant

Le Consultant devra jouir des qualifications suivantes :

- Détenir un diplôme d'expertise Comptable
- Avoir au moins 15 ans d'expériences dans la conduite des missions de haut niveau à l'échelle internationale et plus particulière dans l'accompagnement des ordres des professionnels comptables dans leur démarche d'adhésion à l'IFAC,
- Avoir une longue expérience de 20 ans au moins dans la formation des professionnelles comptables
- Être ou avoir été (pour retraités), membre d'un Ordre membre de l'IFAC
- Avoir au moins 10 ans d'expérience et connaissance dans les textes et exigences de l'IFAC
- Avoir des connaissances historiques sur l'OPC, ses membres et ses différentes contraintes

F. Supervision

Le Consultant chargé de l'élaboration du Plan stratégique et du Plan d'action de l'OPC pour son adhésion à l'IFAC travaillera sous la supervision des organes hiérarchiques de l'OPC et sera tenu de travailler si nécessaire en collaboration avec d'autres Consultants (ICPAK- KASNEB) et autres partenaires.

G. Durée

La durée du contrat est estimée à 40 Homme/Jours sur la période Septembre-Octobre 2021.

H. Livrables et production des rapports

Un rapport qui contiendra :

- Le plan stratégique de l'OPC pour les 5 à 10 prochaines années ;
- Le plan opérationnel sur trois ans y compris les actions de renforcement des capacités ou d'assistance technique pour aider l'organisation à mettre en œuvre ces plans opérationnel et stratégique